

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Claude Laliberté

<https://www.cadre21.org/membres/753fb215bca5c3cf61af09b2>

Date d'obtention : 2022-03-01 20:11:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

De répondre aux 3 critères: milieu secondaire, avoir reçu la formation pour l'utiliser et que le protocole avec le service de police de mon territoire soit signé. Que c'est une méthode qui encadre les interventions, rend uniforme nos pratiques, s'avère efficace et mise sur une rapidité pour répondre aux situations de sextage, limiter la propagation des photos/vidéos et protéger les victimes ou jeunes impliqués. Que cette méthode protège d'une manière légale aussi les intervenants en évitant de voir toutes images/vidéos dans la dite situation. Que les rôles de chacun sont clairs et que l'expertise ou champs de compétences de chacun soient mis de l'avant et considérés. Les valeurs prônées sont la bienveillance (jeunes et famille), le partenariat et le lien confiance. En mettant l'accent sur l'intégrité, la confidentialité et la protection, tous les acteurs et élèves impliqués se sentiront en sécurité. Nos écoles seront donc des lieux propices aux apprentissages et au climat de sécurité. Que la procédure proposée est simple, rapide et efficace Elle contient les étapes de la démarche d'intervention, un aide mémoire des étapes, une tablette de formulaires/grilles d'évaluation des incidents, des sacs de confiscation, guide pour les écoles, des documents de prévention et d'information pour les parents et un document de références légales. Nomme les 4 éléments essentiels pour guider l'intervention (amorce/nature/intentions/étendue) Elle donnera de l'assurance lors de nos interventions. Il est important de souligner que le volet éducatif s'arrime parfaitement avec nos valeurs et que l'accompagnement/référence proposés visent à instruire, prévenir et rendre leurs habitudes/pratiques du WEB plus sécuritaires. Cet encadrement permettra d'outiller nos jeunes et limiter les récidives. Capacité de pouvoir évaluer si geste impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

J'ai déjà travaillé à quelques reprises avec le policier rattaché à mon école et cette collaboration a toujours été appréciée, préventive et efficace. Désormais, nous pourrons utiliser la méthode Sexto en utilisant les bons documents, complétant une saisie adéquate des appareils, fournir les fiches nécessaires et porter une attention particulière à la procédure tout comme le côté humain. La proximité et la présence de ce même policier est un atout important pour nous et nos élèves. Personnellement, j'aurai à disposition tous les documents nécessaires pour me sentir en sécurité et pertinente dans les démarches auprès des jeunes concernés. Je me sentirai protégée légalement par la méthode Sexto et rassurée sur la légalité de mes interventions. Au niveau de la confidentialité, je serai tout aussi alerte afin de protéger les jeunes impliqués et leurs familles. Les impacts sont bien réels.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De m'assurer que la dénonciation provienne de mon contexte scolaire et que nous pouvons collaborer avec d'autres écoles si d'autres jeunes sont impliqués. Que les jeunes impliqués soient considérés avec respect en toute confidentialité. De continuer d'agir avec bienveillance et discrétion. De prendre le temps nécessaire pour appliquer la démarche afin de bien répondre aux exigences et poser des actions efficaces. Comme dans le passé, ne pas juger, accuser ou accepter de voir les images de situations intimes. Que dans notre collaboration policière, nous évitions d'être mandataire en répondant à d'autres demandes ou mandats.